

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00003 Numéro SIREN : 389 614 751 Nom ou dénomination : ATELIER DU VERRE ET DE LA MIROITERIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2024 sous le numéro de dépôt 6924

Désignation de l'entreprise						SAS AVM								Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*							12			
Adresse de l'entreprise						115 Z.I. Petite Marine 84800 L ISLE SUR LA SORGUE										Durée de l'exercice précédent*							12	
Numéro SIRET*						38961475100029										Néant								
																		Exercice N clos le, 31/12/2023						
Capital souscrit non appelé						(I)	AA																	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB							AC														
		Frais de développement *	CX							CQ														
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 225						AG	5 225													
		Fonds commercial (1)	AH							AI														
		Autres immobilisations incorporelles	AJ							AK														
		Avances et acomptes sur immobilisa-tions incorporelles	AL							AM														
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN							AO														
		Constructions	AP							AQ														
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	158 966						AS	153 034													
		Autres immobilisations corporelles	AT	18 978						AU	15 118													
		Immobilisations en cours	AV							AW														
		Avances et acomptes	AX							AY														
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS							CT														
		Autres participations	CU							CV														
		Créances rattachées à des participations	BB							BC														
		Autres titres immobilisés	BD	246						BE	246													
		Prêts	BF							BG														
		Autres immobilisations financières*	BH	978						BI	978													
	TOTAL (II)							BJ	184 395						BK	173 378								
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	141 190						BM	141 190												
En cours de production de biens			BN							BO														
En cours de production de services			BP							BQ														
Produits intermédiaires et finis			BR							BS														
Marchandises			BT	59 979						BU	59 979													
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV							BW														
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	344 403						BY	344 403													
		Autres créances (3)	BZ	7 518						CA	7 518													
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB							CC														
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD							CE														
		Disponibilités	CF	283 038						CG	283 038													
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 249						CI	3 249													
	TOTAL (III)	CJ	839 381						CK	839 381														
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW																						
	Primes de remboursement des obligations	CM																						
	Ecart de conversion actif*	CN																						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)							CO	1 023 777						1A	173 378								
Renvois : (1) Dont droit au bail :							CP	(3) Part à plus d'un an						CR										
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :					Stocks :						Créances :											

Désignation de l'entreprise			SAS AVM		Néant ☐ *	
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)			DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	33 560	
	Report à nouveau			DH	271 377	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(36 484)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	378 454	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	145 325	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	224 241	
	Dettes fiscales et sociales			DY	102 377	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	471 944		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	850 398		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	345 785	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ATELIER DU VERRE ET DE LA MIROITERIE – A.V.M
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 100 000 €
SIEGE SOCIAL : 115, ZI LA PETITE MARINE
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

RCS AVIGNON 389 614 751

EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 MAI 2024

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de -36 484 €, décide de l'affecter comme suit :

Perte de l'exercice	-36 484 €
Augmenté du poste « Report à nouveau »	271 378 €
Sommes à affecter	234 894 €
En totalité au poste « Autres réserves » qui est ainsi ramené à 268 455 €	234 894 €

Conformément aux dispositions légales, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents s'établissent ainsi :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
31/12/2022	-	-
31/12/2021	-	-
31/12/2020	61 000 € soit 122 € par titre	

Certifié conforme

Pour la SAS DCC

Président
Charles DESOMBRE

ATELIER DU VERRE ET DE LA MIROITERIE – A.V.M
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 100 000 €
SIEGE SOCIAL : 115, ZI LA PETITE MARINE
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

RCS AVIGNON 389 614 751

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

La société DCC, en qualité d'associé unique et Président de la société ATELIER DU VERRE ET DE LA MIROITERIE – A.V.M, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

EXAMEN DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ – EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

L'activité et les résultats de la société au cours de cet exercice social, d'une durée de 12 mois, se présentent comme suit :

La Société a poursuivi son activité en matière de « *négoce de produits et fournitures verriers, la transformation de produits verriers, le négoce et éventuellement la fabrication de menuiserie PVC et la fabrication et le négoce de volets battants PVC* ».

Résultat d'exploitation

L'activité durant l'exercice se traduit par un chiffre d'affaires de 2 684 488 € contre 2 614 506 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,68%. Le total des produits d'exploitation s'élève à 2 716 386 € contre 2 628 917 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,33%. Le total des charges d'exploitation se sont élevées à 2 741 678 € contre 2 598 413 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,51%, dont 722 415 € d'autres achats et charges externes contre 647 656 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,54%, faisant ainsi ressortir un résultat d'exploitation déficitaire de - 25 292 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 30 504 € pour l'exercice précédent.

Résultat financier et résultat courant avant impôt

En l'absence de produits financiers, et compte tenu d'un total des charges financières s'élevant à 11 088 € contre 2 660 € pour l'exercice précédent, le résultat financier est déficitaire de -11 088 € contre un résultat financier déficitaire de -2 660 € pour l'exercice précédent. Le résultat courant avant impôt de l'exercice est déficitaire de -36 380 € contre 27 844 € pour l'exercice précédent.

Résultat exceptionnel et résultat net comptable

En l'absence de produits exceptionnels (3 500 € pour l'exercice précédent) et compte tenu de charges exceptionnelles s'élevant à 104 € contre un résultat nul pour l'exercice précédent, et compte tenu d'un impôt sur les sociétés nul (alors qu'il s'élevait à 4 702 € pour l'exercice précédent), les comptes de l'exercice se soldent par une perte de -36 484 € contre un bénéfice de 26 642 € pour l'exercice précédent.

Situation de la société

Le total de l'actif immobilisé s'élève à 11 017 €.

Le total de l'actif circulant s'élève à 839 382 €, comprenant également 283 039 € de disponibilités.

Le total des acquisitions dont a procédé la société au cours de l'exercice s'élève à 4 068 €.

Les sorties d'actifs représentent quant à elle 12 617 €.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 378 454 € et se décomposent comme suit :

	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Capital social	100 000 €	100 000 €
Prime d'émission, de fusion, d'apport	0 €	0 €
Ecart de réévaluation	0 €	0 €
Réserve légale	10 000 €	10 000 €
Réserves statutaires ou contractuelles	0 €	0 €
Réserves règlementées	0 €	0 €
Autres réserves	33 561 €	33 561 €
Report à nouveau	271 378 €	244 736 €
Résultat de l'exercice	-36 484 €	26 642 €
Subventions d'investissement	0 €	0 €
Provisions règlementées	0 €	0 €
Capitaux propres	378 454 €	414 939 €

Le total des emprunts et dettes inscrits au passif du bilan s'élève à 471 944 €.

Il y a 16 salariés au sein de l'effectif salarial, contre 13 salariés pour l'exercice précédent.

La masse salariale (incluant les charges sociales) s'élève à 531 004 € contre 386 310 € au titre de l'exercice précédent soit une variation de 37,46 %.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la société s'élevait à 850 399 €.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à votre approbation, font ressortir une perte de -36 484 €, qu'il est proposé d'affecter comme suit :

Perte de l'exercice	-36 484 €
Augmenté du poste « Report à nouveau »	271 378 €
Sommes à affecter	234 894 €
En totalité au poste « Autres réserves » qui est ainsi ramené à 268 455 €	234 894 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 378 454 €.

Distributions de dividendes antérieures

Conformément aux dispositions légales, il est porté à votre connaissance que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices s'établissent comme suit :

Exercices	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
31/12/2022	-	-
31/12/2021	-	-
31/12/2020	61 000 € soit 122 € par titre	

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (ARTICLE 223 QUATER DU CGI)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est signalé qu'aucune somme concernant des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée dans le résultat fiscal.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mai 2023, les associés de la SARL AVM ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée. Il a été mis fin concomitamment aux fonctions de gérant et, Monsieur Christophe JUILLAN a été nommé en qualité de Président de la société sous sa nouvelle forme.

A l'occasion d'une réorganisation du groupe, il a été transféré au profit de notre société les contrats de travail des salariés suivants : o Séverine VASAI o Philippe DELHUMEAU o Virginie PENALVER o Eric MEUNIER.

Par décision d'associé unique en date du 30 juin 2023 et suite à la cession de bloc de contrôle, il a été convenu que l'associé unique, la SAS DCC, assurera les fonctions de Président en remplacement de Monsieur Christophe JUILLAN, pour une durée indéterminée.

Aux termes d'un projet de fusion en date du 5 décembre 2023, la société ACTIPOSE a fait apport-fusion à la Société de la totalité de son actif moyennant la prise en charge de son passif.

Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 21 décembre 2023 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion.

Modifications statutaires

A la suite de la transformation, les statuts ont été refondus afin de prendre en compte le changement de forme juridique de la société.

Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

La fusion a été définitivement réalisée par l'approbation du traité de fusion par la société absorbante en date du 27 février 2024, conformément au traité de fusion.

Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet au 1er janvier 2024 de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société ACTIPOSE depuis cette date seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société ATELIER DU VERRE ET DE LA MIROITERIE (A.V.M) et considérées comme accomplies par cette même société depuis le 1er janvier 2024.

En conséquence de la fusion, l'article 6 relatif aux apports de notre société a été modifié.

Il a également été décidé d'étendre l'objet social aux opérations de pose de tout produit verrier, de fermeture PVC et de volets battants, et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts.

Activité en matière de recherche et de développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous continuerons à privilégier une gestion prudente de nos frais généraux.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations

Conformément à l'article L. 233-6, alinéa 1 du code de Commerce, il est porté à votre connaissance que la société n'a pris aucune participation dans le capital de sociétés civiles ou commerciales situées sur le territoire de la République française.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons que les conventions, relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice écoulé sont mentionnées dans le tableau détaillé en annexe.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En espérant que les décisions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

**Fait à L'ISLE SUR SORGUE
Le 10 mai 2024**

**Pour la SAS DCC
Président
Charles DESOMBRE**